



Question écrite N° : 2586

**L'aide sociale mieux cadrée**

L'aide sociale a un rôle important à jouer dans le soutien aux populations défavorisées ou fragilisées. Elle fait partie de la panoplie de mesures que l'Etat social développe pour éviter l'exclusion.

Toutefois, l'expérience sur le terrain nous dévoile des cas où son application suscite la perplexité. Plusieurs cantons alémaniques ont instauré un contrôle renforcé de son octroi et de son utilisation.

Sans remettre naturellement en question des prestations qui font partie intégrante de la lutte incessante à mener contre la pauvreté, nous souhaitons clarifier la compréhension de ces mécanismes pour pouvoir informer objectivement la population, parfois outrée par les situations qu'elle découvre au quotidien et qui, à force d'incompréhension, peuvent déboucher sur l'intolérance.

Ainsi en va-t-il des conditions dans lesquelles les personnes bénéficiaires sont hébergées.

- Le Gouvernement peut-il nous rappeler quelles sont les conditions de l'aide sociale?
- Un contrôle est-il exercé sur les modalités de son utilisation?
- Pour être plus précis, quelle est la limite appliquée pour les loyers et le type d'habitation?
- Les aides allouées sont-elles récupérées lorsque la situation du bénéficiaire s'améliore?
- Les communes étant aux premières loges dans ce domaine, puisqu'elles avancent les prestations, quels conseils, respectivement quel soutien peut-on leur accorder pour les soulager dans cette lourde tâche ?

Delémont, le 11 septembre 2013

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Serge Caillet

